

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Reforme-bac-lycee-la-nouvelle-organisation-de-la-voie-generale>



École & société

# Réforme bac/lycée : la nouvelle organisation de la voie générale

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

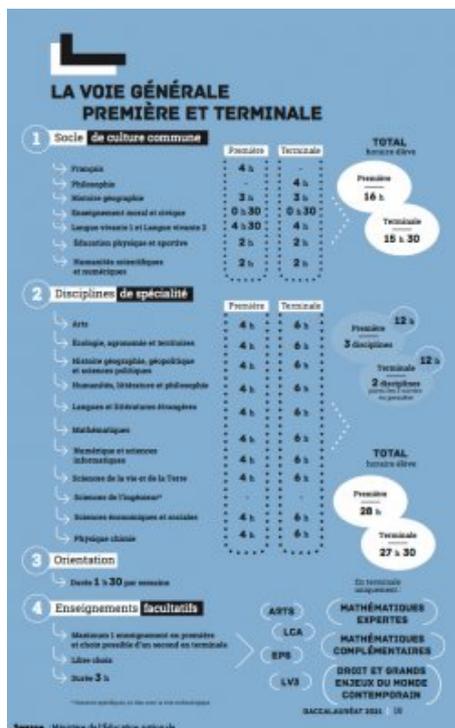
---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Les séries L, ES, S seront supprimées et remplacées par un tronc commun appelé « socle de culture commune » complété par des disciplines de spécialité choisies et éventuellement par des enseignements facultatifs.

Retrouvez ci-dessous le projet Blanquer et les analyses et propositions du SE-Unsa.



## 1. Le socle de culture commune

Il représente plus de la moitié des horaires d'enseignement et peut mettre fin aux hiérarchies entre séries si les élèves sont regroupés pour ces enseignements sans tenir compte de leur choix de spécialités.

Le nouvel enseignement « d'humanités scientifiques et numériques » présente des contours flous. De nombreuses problématiques évoquées par le ministre pour cet enseignement pourraient relever des programmes des disciplines. Nous proposons qu'on ne crée pas ce nouvel enseignement et que les moyens soient affectés à un enseignement obligatoire choisi par les élèves. Les élèves « non-scientifiques » pourraient alors avoir accès à un enseignement de mathématiques complémentaires ou un enseignement de culture scientifique ou de création numérique.

La philosophie est présente en terminale sur un horaire pour tous de 4 heures et absente de la classe de première. Nous proposons d'introduire la philosophie dès la classe de première dans une discipline de spécialité « littérature et philosophie » pour les élèves qui feraient le choix de se spécialiser dans le domaine littéraire et de réduire l'horaire à 3 heures dans le tronc commun.

## 2. Les disciplines de spécialité

C'est la principale nouveauté organisationnelle : les élèves vont choisir 3 disciplines en première, ramenées à 2 en terminale. Ces disciplines aux horaires renforcés ne seront donc plus imposées directement par le choix d'une série comme dans l'organisation actuelle. Il est difficile de mesurer l'impact de cette ouverture sur les différentes

disciplines, ceci d'autant moins qu'on ne connaît ni les modalités du choix (rôle du conseil de classe par exemple) ni les combinaisons qui seront effectivement possibles dans un établissement donné. On peut supposer que les « profils » les plus fréquemment proposés recouperont largement les profils établis dans les actuelles séries avec leurs enseignements de spécialité.

Ces questions seront présentes dans les groupes de travail qui vont maintenant s'ouvrir. Nous y porterons la nécessité de garantir une offre suffisamment diversifiée et stabilisée dans tous les lycées.

### 3. L'orientation

Un horaire d'une heure trente consacré à l'orientation et à la préparation à l'enseignement supérieur est une véritable déception. On ne peut parler de véritable accompagnement sur un horaire aussi réduit, surtout si on doit y inclure le travail sur le projet qui ne bénéficie pas d'un horaire identifié, contrairement aux TPE.

Nous demandons un horaire d'accompagnement du parcours et du projet de 2 heures en première et 3 heures en terminale.

### 4. Les enseignements facultatifs

Les élèves pourraient choisir un enseignement facultatif en première et deux en terminale. Il y a toutefois une condition de taille : les établissements devront les financer sur leurs marges d'autonomie.

Nous proposons de transformer le premier enseignement facultatif en enseignement obligatoire choisi, financé par la DGH de l'établissement. Cela permettra à tous les élèves de compléter leur profil pour ouvrir davantage leurs choix d'orientation et leurs possibilités de réussite dans le supérieur.

Pour le SE-Unsa, le projet présenté mercredi 14 février par le ministre Jean-Michel Blanquer constitue une base de travail qui doit être encore travaillée.

Une mise en oeuvre réussie dépendra largement des moyens dont disposeront les lycées pour proposer des parcours diversifiés et des conditions d'enseignement et d'apprentissage satisfaisantes.

L'adhésion à la réforme ne peut se faire que si celle-ci se traduit par de réelles améliorations.